

Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest



APPEL D'OFFRES OUVERT RÉGIONAL RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MATERNITÉ ET D'UNE PÉDIATRIE AU SEIN DE L'HOPITAL REGIONAL DE BAFATA (GUINÉE BISSAU)

Date : 22 Mai 2023

RCB N° : COM/RCB/W/01/2023

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. La Commission de la CEDEAO, dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2023 a travers le Fonds regional de stabilisation et de développement (FRSD), envisage la construction d'une maternité et d'une pédiatrie au sein de l'hopital regional de Bafata (Guinée Bissau). A cet égard, le Gouvernement de la Guinée Bissau a affecté 382.625,5 m² de terrain en face de l'hopital régional de Bafata.
La construction de ces infrastructures vise à améliorer l'accès aux soins de santé ainsi que la résilience dans la region de Bafata.
La Commission de la CEDEAO a l'intention de construire une maternité et une pédiatrie au sein de l'hopital régional de Bafata en Guinée Bissau sur fonds propres.
2. La Commission de la CEDEAO invite les soumissionnaires éligibles à déposer leurs offres scellées en vue de **la construction d'une maternité et d'une pédiatrie au sein de l'hopital régional de Bafata, (Guinée Bissau)**.
3. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir de plus amples informations et consulter le Dossier d'appel d'offres auprès de la Division des Approvisionnements, Direction de l'Administration générale, Commission de la CEDEAO, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, PMB 401, Abuja, Nigeria.

Adresses électroniques: procurement@ecowas.int;
sbangoura@ecowas.int; avec copie à ikkamara@ecowas.int;
yderra@ecowas.int.

4. Un dossier d'appel d'offres complet peut être obtenu par les soumissionnaires intéressés sur présentation d'une demande écrite adressée à la Direction de l'administration générale et moyennant paiement de frais non remboursables s'élevant à **cent dollars des États-Unis (100 USD)**.

NB : des visites obligatoires du site sont prévues le 20 juin 2023 à 11h 00, sise Hôpital Régional de Bafata en Guinée Bissau).

Pour les soumissionnaires résidant à l'extérieur du Nigéria, le Dossier d'Appel d'Offres peut être envoyé par voie courrier aux soumissionnaires intéressés, sur paiement (virement bancaire) d'une somme non remboursable de Cent Dollars Américain (**100 US\$**) à la Commission de la CEDEAO (les frais afférents au virement étant à la charge du soumissionnaire). (Coordonnées bancaires disponibles sur demande).

5. Les offres doivent être accompagnées **d'une garantie d'offre (garantie bancaire ou caution d'assurance) pour un montant de huit mille dollars américains (8 000 \$ US)** et devant demeurer valide un (1) mois après la période de validité des soumissions.
6. Les offres sous plis scellés doivent être déposées dans la boîte de réception des offres située à la Division des Approvisionnements, Direction de l'Administration générale, 1^{er} étage, Siège de la Commission de la CEDEAO, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, PMB 401 Abuja Nigeria.
7. Les offres doivent porter clairement la mention « **Construction d'une maternité et d'une pédiatrie au sein de l'hôpital régional de Bafata, (Guinée Bissau) » « A n'ouvrir qu'en présence du Comité de dépouillement»** et être déposées au plus tard le **Vendredi 21 juillet 2023 à 11h 00 GMT+1, heure du Nigeria**. Elles doivent indiquer clairement le prix, les spécifications, la période de livraison, la période de validité des soumissions et la période de validité de la garantie de soumission, qui détermineront l'acceptation des soumissions reçues.
8. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires/représentants qui souhaiteront y assister, le **vendredi 21 juillet à 11h 30 GMT+1, heure du Nigeria, à la Division des approvisionnements, au siège de la Commission de la CEDEAO, Plot 101, Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, Abuja**.
9. Le présent appel d'offres est également publié sur le site web de la CEDEAO ci-après: <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement/>.
10. Les soumissionnaires sont priés de noter que les entreprises étrangères qui ne sont pas enregistrées en Guinée Bissau **sont tenues** de constituer un partenariat légal avec des entreprises domiciliées en Guinée Bissau pour être admissibles.

COMMISSAIRE EN CHARGE DES SERVICES INTERNES